

# MEZY-MOULINS



## BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2013

## ***Edito***

*L'année 2013 qui s'achève, aura été une année de transition pour notre commune. En effet, nous avons franchi le pas de l'intercommunalité, sans faire le grand écart...*

*Nous avons voulu que cette intégration « contrainte » soit le plus indolore possible pour nos administrés, surtout sur le plan fiscal. Ceci s'est traduit par une volonté unanime du Conseil Municipal d'opter pour une baisse des différentes taxes locales (moins 14,04% pour la taxe d'habitation, moins 12,38% pour le foncier bâti et moins 14,02% pour le foncier non bâti).*

*Ces baisses respectives ont compensé, en partie, l'arrivée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sous sa méthode de calcul paraît très injuste. Une refonte de cette taxe en redevance incitative devra rétablir ces inégalités et injustices en tenant compte non plus de la valeur locative du foncier bâti, mais de la composition de chaque ménage.*

*Cette intégration a permis également d'offrir aux habitants de Mézy-Moulins, une offre de transport vers Château-Thierry avec le Transport A la Demande. Ce service est encore balbutiant... mais en fonction de la fréquentation, un service régulier pourrait voir le jour.*

*Autre transition, avec la réforme des rythmes scolaires que nous avons volontairement mise en place, car nous pensons, que par principe, l'intérêt de l'enfant est primordial et que tous les enfants, quelques soient leurs situations sociales, doivent pouvoir prétendre à l'accès à la culture et aux activités socio-culturelles. Certes, cela a une incidence financière pour les communes mais ce droit à la culture, a-t-il un prix ?*

*Dans le même ordre d'idées, l'ouverture du Centre de Loisirs et Accueil Périscolaire a offert un nouveau service aux parents, nous ne pouvons que nous réjouir de la montée en puissance de ce service et vue la démographie de notre commune ce service est devenu indispensable.*

*A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil Municipal, le Maire et le personnel communal vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux.*

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

Bienvenue à tous ces bébés 2013 :

GAUTHIER Nathan	10.01.2013
GAIPE Angéline	27 .03. 2013
MESSEAU Jules	15 .05.2013
LASCAR Chloé	29.05.2013
DEPERNET Aidan	09.06.2013
COLAS Maëly	12.07.2013
SERVEAUX Alix	06.06.2013
SERVEAUX Romane	06.06.2013
CROQUET Nolan	17.10.2013
BEAUDIER Shana	14.11.2013
CHEUTIN Erwan	29.11.2013



### DECES :



Une pensée pour :

- Mme LARATTE Eliane, décédée le 03.02.2013
- M FERREIRA Antonio, décédé le 04.10.2013
- Mme ROQUIN Renée, décédée le 02.11.2013
- Mme MIGNON Maria, décédée le 27.11.2013

## TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Cette année, comme nous vous l'avions annoncé avec l'intégration de la commune en intercommunalité, l'avis d'imposition foncier comportait une ligne intitulée « taxe d'ordures ménagères ».

**La commune de Mézy-Moulins n'avait pas institué de taxe d'ordures ménagères comme l'obligeait la loi depuis 1992, ainsi les habitants ont bénéficié de ce privilège durant de nombreuses années.**

Cette taxe (TEOM) est calculée sur un pourcentage (9,50%) de la valeur locative du foncier bâti. Cet impôt peut paraître injuste quant à son calcul (il ne tient pas compte de la composition des ménages). Il est imputable aux seuls propriétaires qui peuvent le reporter sur leurs locataires.

Des changements seront apportés en 2016 avec la mise en place d'une redevance incitative basée sur la composition des ménages et comportant une part fixe et une part variable.

Tous ces éléments d'évolution de fiscalité ont été débattus lors d'une réunion publique très riche en échanges le samedi 30 novembre 2013, nous remercions les nombreux administrés s'étant déplacés.

## TRI SELECTIF

Le 6 septembre, un échantillon d'un bac de tri sélectif de la commune de Mézy-Moulins a été analysé, il en résulte les éléments suivants, pour un poids de déchets de 28,28 kg, 5,4 kg ont été refusés soit 19,9% du bac.

Ces erreurs de tri étaient composés de :

- verre : 0.22kg (0.78% de l'échantillon),
- films suremballage, blisters,
- barquettes polystyrène,
- emballages en plastique.

Afin d'éviter ces erreurs, quelques petits rappels :

- pour le recyclage se référer au guide qui vous a été remis, certains écarts sont régulièrement constatés,
- les personnes désirant un composteur peuvent en faire la demande à la Mairie.

Des échantillons seront régulièrement analysés afin de rectifier au maximum les erreurs de tri.

## TRAVAUX 2013

### Aménagement des trottoirs :



Suite aux nouvelles constructions rue de la Planche, le trottoir a été prolongé jusqu'au dernier pavillon.

De même, par souci de sécurité, un trottoir a été créé sur une partie de l'avenue du Chemin de Fer à Mézy pour permettre aux piétons de rejoindre la rue de la Marne à la rue de l'église sans emprunter la voirie.

Ces travaux ont été subventionnés au titre du FDS (Fonds Départemental de Solidarité voirie).

### Effacement des réseaux rue de la Grévière et avenue du Chemin de Fer

L'USEDA (Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne) envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique « Rue de la Grévière et Avenue du Chemin de Fer »

Coût de l'opération 177 475.04 HT

- Participation de l'USEDA 130 717.96 HT
- Participation de la commune 45 446.97 HT

### Travaux école



Les fenêtres de la façade arrière de l'école qui dataient de la construction du bâtiment, n'étant plus conformes aux normes, ont été remplacées par des fenêtres isolantes double vitrage.

Les travaux de restauration des toilettes de l'école sont envisagés en 2014.

### Mur de soutènement :

Suite à la construction de l'atelier communal derrière la Mairie et la construction du Centre de Loisirs Espace périscolaire, le terrain se trouvant derrière l'école et le centre a été aménagé, un mur de soutènement a été réalisé pour retenir la terre.

### Achat balayeuse

La commune s'est dotée d'une balayeuse de voirie pour l'entretien et le nettoyage des rues et espaces publics, afin de maintenir une certaine propreté sur la voirie, là où tous les déchets, poussière et boue s'entassent.

## Remplacement des lames de la passerelle sur le Surmelin

Certaines lames de bois de la passerelle sur le Surmelin étaient en mauvais état et devenaient dangereuses pour les usagers, l'entreprise Lefébure a procédé au remplacement de l'ensemble des lames.

## TRANSPORT A LA DEMANDE



Depuis septembre, la commune de Mézy-Moulins fait partie du périmètre des transports urbains de la CCRCT, et bénéficie du transport Kéolis avec deux nouveaux arrêts : Mézy (abri bus sur la RD4) et Moulins (Place de la Mairie). Ces deux nouveaux arrêts sont desservis en prolongement de la Ligne 5 TAD (Transport A la Demande) en heures creuses.

Le TAD est une ligne de transport en commun qui a toutes les caractéristiques classiques :

- un itinéraire
- des arrêts
- des horaires de passage aux arrêts préétablis,
- mais qui circule uniquement si elle est réservée.

La réservation s'effectue en appelant gratuitement depuis un poste fixe MOBILINFOS au 0 800 53 50 99 (n°vert). Une hôtesse est à votre écoute pour vous informer et enregistrer votre réservation du lundi au samedi de 08h30 à 18h00.

Pour tout départ en TAD après 11h00, vous pouvez réserver jusqu'à 2 heures avant le départ, le jour même. Pour un trajet débutant avant 11h00, vous devez réserver au plus tard la veille avant 18h00 (au plus tard le samedi 18h00 pour les trajets du lundi matin).

Les horaires pour Mézy-Moulins sont les suivants (se référer au guide horaires 2013 distribués dans les boîtes aux lettres :

<b>MEZY</b>	<b>9h28</b>	<b>10h59</b>	<b>15h29</b>	<b>17h02</b>
<b>MOULINS</b>	<b>9h23</b>	<b>10h54</b>	<b>15h24</b>	<b>16h57</b>

Les tickets peuvent être achetés auprès du chauffeur à chaque montée (0,95 €). Pour les abonnements ou cartes de 10 voyages, voir auprès des dépositaires.

Cette ligne pourra devenir une ligne régulière si la fréquentation est suffisante.

## NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La rentrée de septembre 2013 a apporté son lot de nouveautés : école le mercredi matin, fin de la classe une heure plus tôt et mise en place des Temps d'Activités Péri-éducatifs en fin d'après-midi.

Les Temps d'Activités Péri-éducatifs, appelés TAP, constituent un service municipal complémentaire au temps d'enseignement. Placés sous la responsabilité de la commune ils sont conçus comme étant des temps de loisirs, de détente et de découverte encadrés par des animateurs compétents. Bien que non obligatoires, **ils sont ouverts à tous les élèves scolarisés et gratuits.**

Ces actions contribuent au plaisir d'être ensemble. Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages et des bonnes pratiques. L'adulte apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité mais doit également développer leurs aptitudes, leur curiosité, tout cela dans l'intérêt général.

Les activités proposées à Mézy-Moulins :

### **Activités culturelles :**

- Atelier Vidéo : initiation à la prise de vue, prise de son, écriture de scripts, production d'un film.
- Atelier théâtre : en janvier,
- Initiation aux échecs : avec en fin de période organisation d'un petit tournoi.

### **Activités sportives :**

- Initiation aux sports collectifs (Basket ball, Hand ball) : enseignement des règles et jeu
- Expression corporelle : en janvier.

### **Activités spécifiques :**

- Jeux de sociétés,
- Activités manuelles diverses, ...

## ACCUEIL DE LOISIRS

Après 9 mois d'ouverture, nous pouvons faire un premier point sur l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire.

L'accueil périscolaire, est proposé aux familles en lien avec l'école et a pour but d'accueillir les enfants dont les parents travaillent, le matin avant l'école et le soir après l'école, et de leur proposer des activités libres.

L'accueil extrascolaire est organisé pendant le temps libre ou de loisirs des enfants, le mercredi après-midi et les petites vacances scolaires (février, avril, toussaint) et les grandes vacances scolaires (juillet)

Depuis l'ouverture le 2 avril 2013, le taux de fréquentation est en constante progression, tant en périscolaire qu'en extrascolaire.

- Extrascolaire

25 enfants au total pour les vacances d'avril, 38 enfants en juillet et 36 enfants au total pour les vacances de la Toussaint.

- Périscolaire

14 enfants au total pour le mois de mai, contre 60 enfants au total pour le mois de novembre.

## COLLECTE MATERIEL INFORMATIQUE

**Ne jetez plus votre matériel informatique, Recycl'aisne peut lui donner une seconde vie**



La société Recycl'aisne collecte, recycle, reconditionne, et répare, le matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, scanners, claviers, souris, câbles, cartouches d'encre ...)

Recycl'@isne (basé à Soissons), est l'un des acteurs principaux dans le reconditionnement et le recyclage des déchets informatiques, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Cet atelier au départ sous forme de chantier d'insertion est depuis 2011 une association "entreprise adaptée" qui poursuit un triple objectif : préserver l'environnement, reconditionnement et réinsertion professionnelle.

Cette action reçoit le soutien de l'Ademe, du Conseil Régional de Picardie, du Conseil Général de l'Aisne, de la communauté d'Agglomération du Soissonnais, de l'Agefiph, du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, de l'Etat et bénéficie du label Ordi2.0

De même, elle collecte les piles usagées, les téléphones portables, les calculatrices.

Vous pouvez déposer tous ces objets en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

## ITINERAIRE DU PERE NOEL

Le Père Noël passera pour les enfants de la Commune le **samedi 14 décembre 2013** à 17h30 au Centre de Loisirs, rue de la Planche.

Un spectacle sera présenté aux habitants, petits et grands.

A l'issue du spectacle, et **uniquement ce jour et aux enfants présents**, le Père Noël en personne remettra un cadeau aux enfants de la Commune nés de 2000 à 2013, habitants de façon permanente dans la commune.





Venez voir le spectacle et retirer vos cadeaux le 14 décembre 2013 sans faute.  
Bien évidemment, il reviendra pour tout le monde, le 24 décembre au soir.

## COLIS DE NOEL POUR LES PERSONNES AGEES



Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie auront le plaisir d'apporter une marque de soutien et de réconfort aux personnes âgées de la commune en leur offrant, au moment des fêtes de Noël, un petit colis festif.

La distribution aura lieu le jeudi 19 décembre 2013, dans la matinée.

## TELETHON

Le 27<sup>e</sup> Téléthon s'est déroulé les 7 et 8 décembre 2013.

« *Innover pour guérir* », c'est le slogan de la campagne du Téléthon 2013. C'est aussi le cri d'espoir des familles qui a été lancé aux Français les 7 et 8 décembre derniers.

Cinq familles ont été retenues pour représenter l'édition du Téléthon 2013, dont Emma, une jeune Marnaise de 6 ans et demi, qui habite à Troissy près de Dormans, atteinte d'une forme de laminopathie (une maladie neuromusculaire qui empêche ses muscles de se développer).

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Mézy-Moulins, la Municipalité et les bénévoles ont organisé une soirée en faveur du TELETHON, et ont récolté la somme de 2 130€00, dont une subvention de 300€ par la commune. Toutes les recettes de cette soirée ont été reversées au profit du Téléthon 2013.



## SERVICE NATIONAL - PROCEDURE DE RECENSEMENT



Petit rappel, les jeunes gens (filles et garçons), atteignant leurs 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans le mois de leur anniversaire.

Cette démarche est obligatoire, la Mairie délivre une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement.

Cette attestation sera réclamée pour toute inscription aux examens ou concours, au permis de conduire et conduite accompagnée.

## DERNIERES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En raison de la clôture des inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre, le secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales le mardi 31 décembre 2013 de 8h30 à 10h00.



## MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année, des intoxications au monoxyde de carbone sont recensées. Il est conseillé d'être vigilant car tout appareil de combustion peut générer du monoxyde de carbone, quel que soit le combustible utilisé (chaudières, poêles, chauffe eau/chauffe bains et chauffages mobiles d'appoint), mais également les panneaux radiants pour chauffer les grands volumes comme les églises, expositions.

Il convient d'insister sur le caractère évitable de ces intoxications, ne serait-ce que par la vérification et l'entretien des installations, des conduits de fumées et des aérations, la ventilation.

Soyez prudent !

## AFFOUAGES

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des parts d'affouage aux habitants de la commune qui en feront la demande en Mairie.

Un seul lot sera attribué par foyer. Il est rappelé que le bois d'affouage est strictement réservé aux besoins personnels des personnes exploitantes. En conséquence et faisant référence à l'article Lr4g-r du code forestier, il est formellement interdit aux affouagistes de revendre le bois provenant des lots attribués sous peine d'amende et d'exclusion définitive de toutes les campagnes d'affouages à venir. Ces personnes sont considérées comme effectuant des travaux d'abattage pour leur propre compte et sous leur seule responsabilité.

Les affouagistes devront respecter le règlement et les conditions qui leur seront communiqués ainsi que du calendrier des jours de chasse.



Les lots seront tirés au sort, le prix du stère de bois coupé est fixé à 5. La date limite d'inscription est fixée au lundi 30 décembre 2013.

## INCIVILITE et DEGRADATIONS

Nous déplorons certains gestes irresponsables de certaines personnes sur des équipements de la commune, avec par exemple :

- le « vol » de la boîte à lettres de la mairie pour la jeter quelques mètres plus loin,
- des brûlures sur une fenêtre PVC de la salle communale et sur les vitres plastiques des panneaux d'affichage, ainsi que sur panneau des horaires de bus Kéolis...

Tous ces gestes, que tous doivent condamner, ont fait l'objet d'une déclaration à la Gendarmerie qui a relevé des indices...

## NOS AMIS LES BETES

Tout propriétaire d'animal (chien ou chat...), est responsable de celui-ci. L'animal est sous la responsabilité de son propriétaire ou de la personne qui en a la charge ou la garde (article 1385 du Code Civil).



Tout acte de malveillance, de maltraitance, mais également d'abandon, de manque de soins, de divagation sont passibles d'amendes.

L'hiver arrive, alors il est nécessaire de penser aussi à nos amis les bêtes et de leur prévoir l'aménagement d'un environnement adapté, isolé du sol et à l'abri des intempéries.

